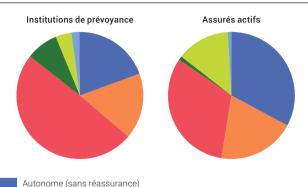
Parts des institutions de prévoyance (IP) et des assurés actifs selon la couverture des risques, en 2022





Semi-autonome (rentes de vieillesse garanties par l'IP, couverture d'au moins un des risques de décès ou d'invalidité par une compagnie d'assurance)

Semi-autonome (constitution de l'épargne vieillesse par l'IP, couverture des risques restants par une compagnie d'assurance)

Collective (couverture de tous les risques par une compagnie d'assurance)
Institutions de prévoyance selon l'art. 1e OPP2